



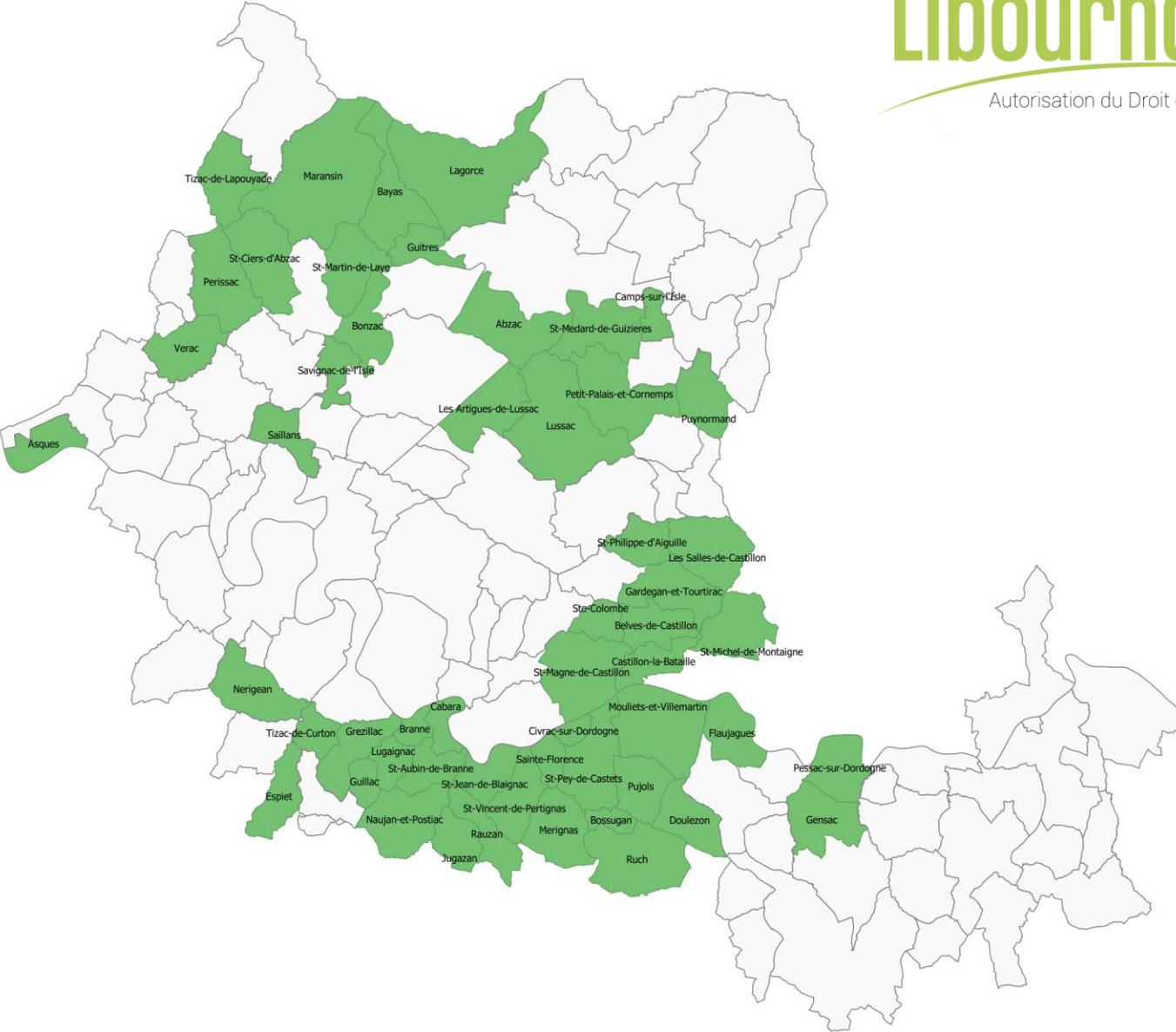
Service ADS du PETR

Réunion annuelle des communes membres

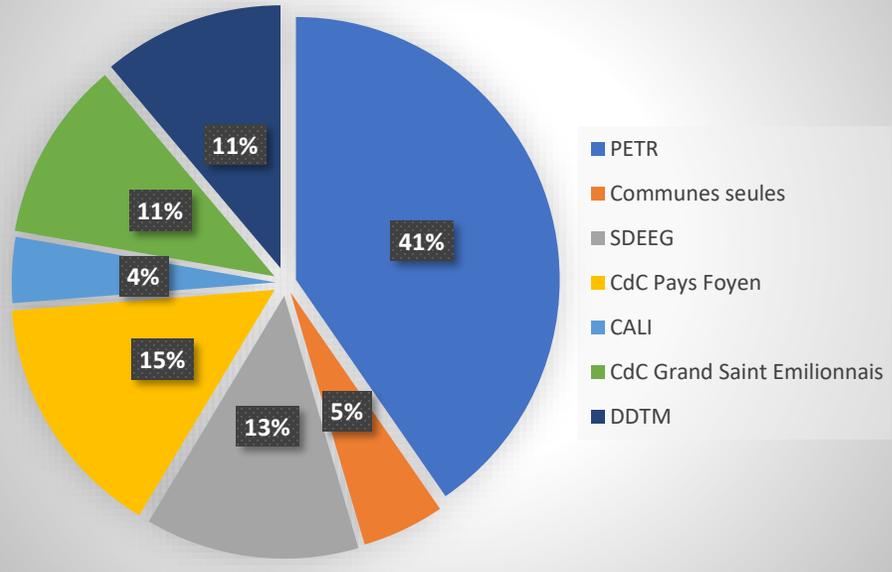
Jeudi 12 mai 2022

Jugazan

54 communes membres



Nombre communes instruites



➔ Bilan d'activités



Une équipe :

- 1 cheffe de service
- 4 postes instructeurs
- 1/2 poste administratif

2021 : 135 équivalent PC / mois
261 dossiers traités / mois

ANNEE 2019

56 communes

2830 dossiers instruits

ANNEE 2020

56 communes

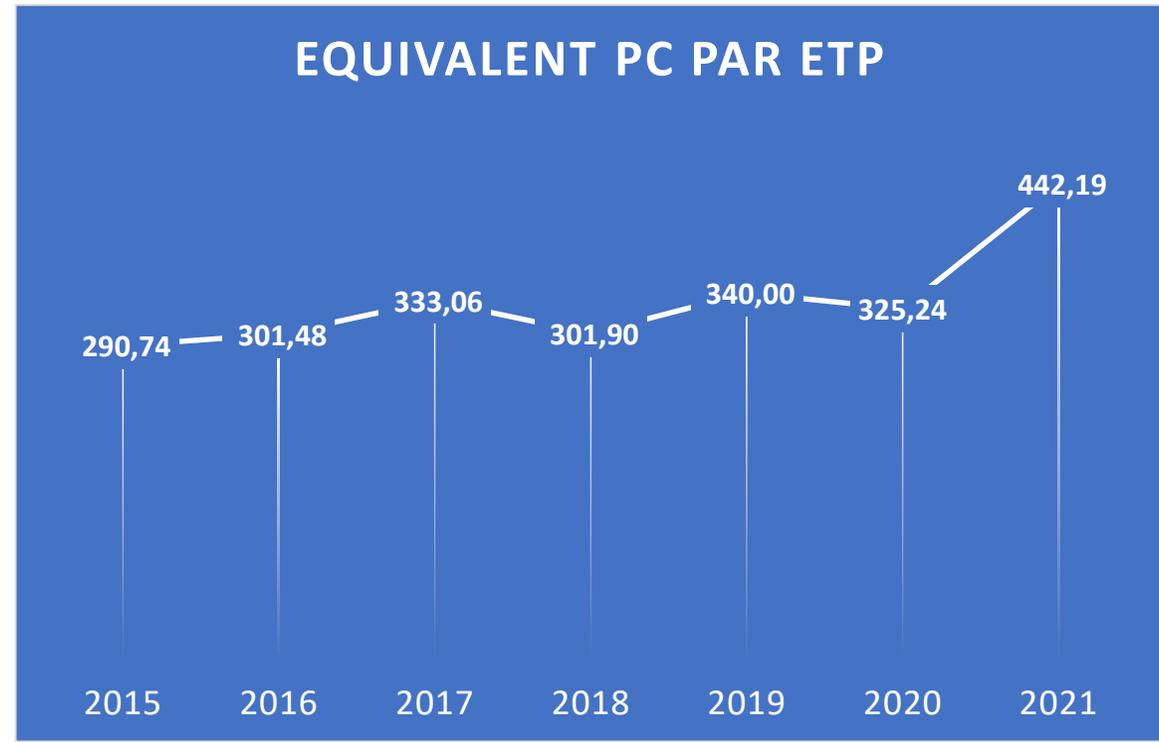
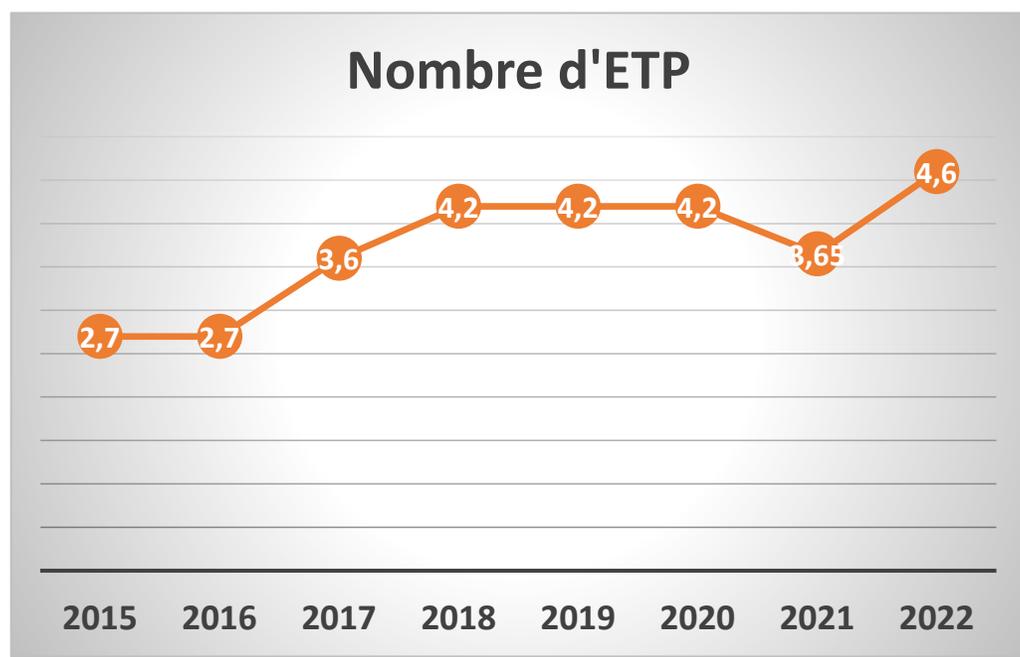
2697 dossiers instruits

ANNEE 2021

54 communes

3132 dossiers instruits

➔ Bilan d'activités



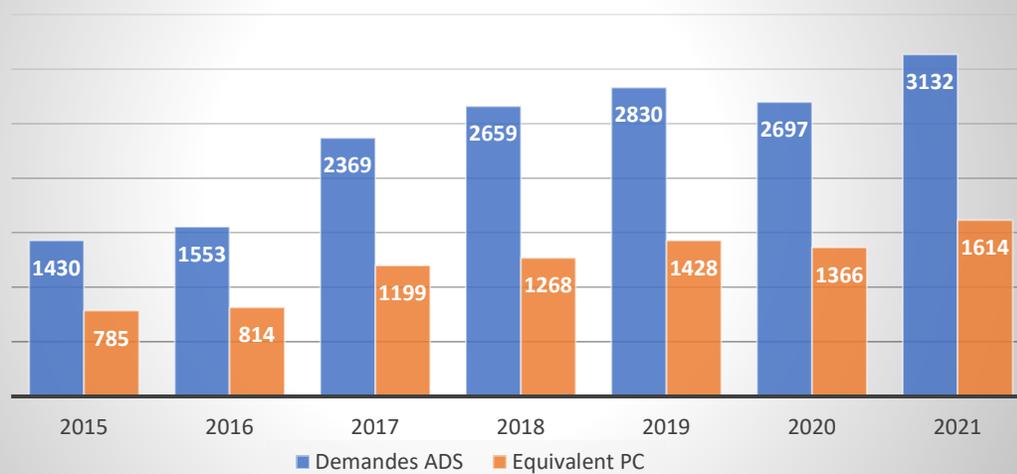
↘ Bilan d'activités



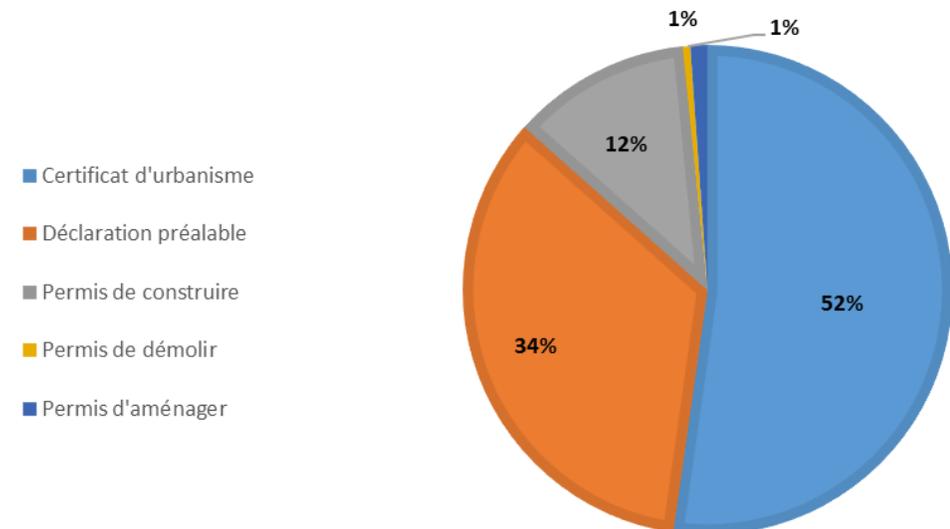
745 dossiers / ETP / an



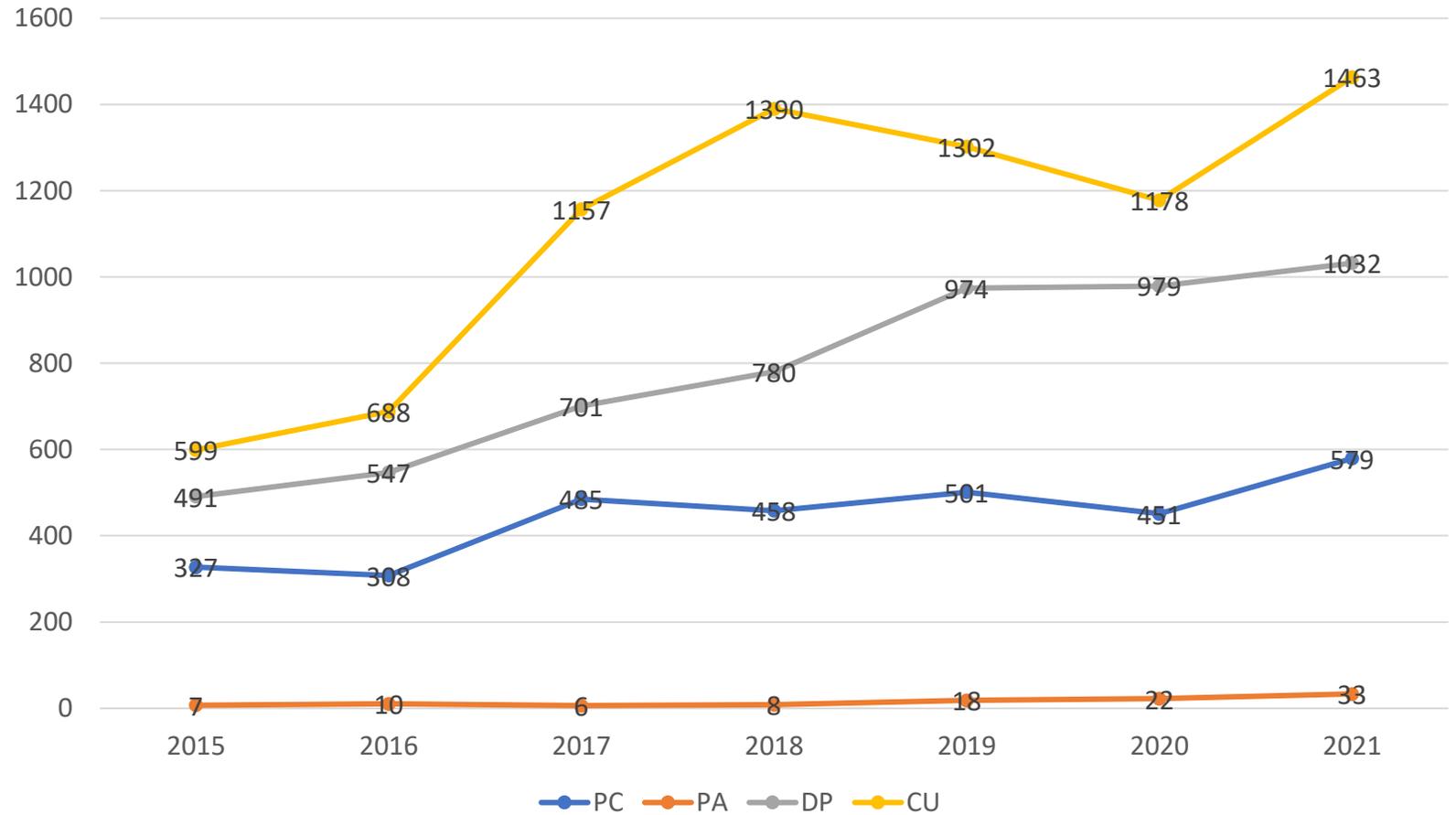
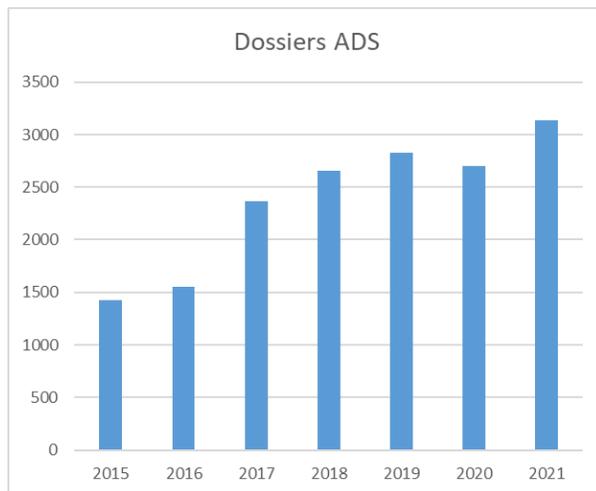
Evolution des demandes d'urbanisme



RÉPARTITION DE LA NATURE DES DOSSIERS ADS EN 2021



↘ Evolution des demandes

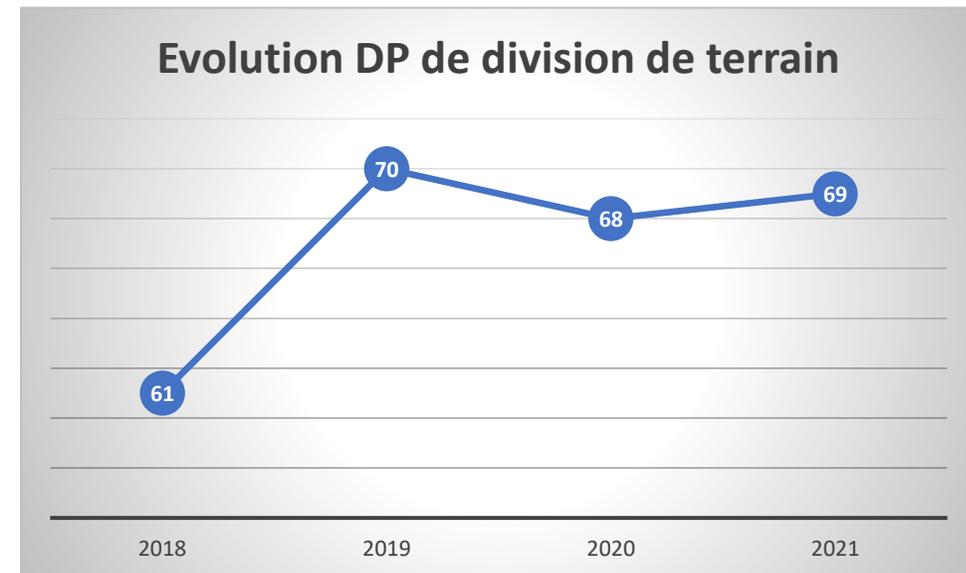
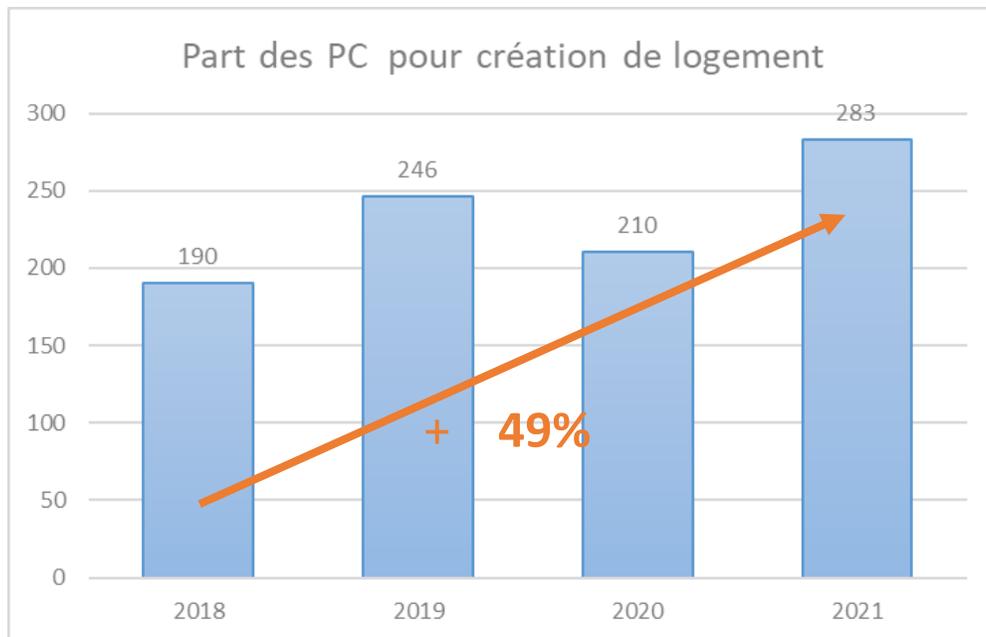


ANNEE 2021

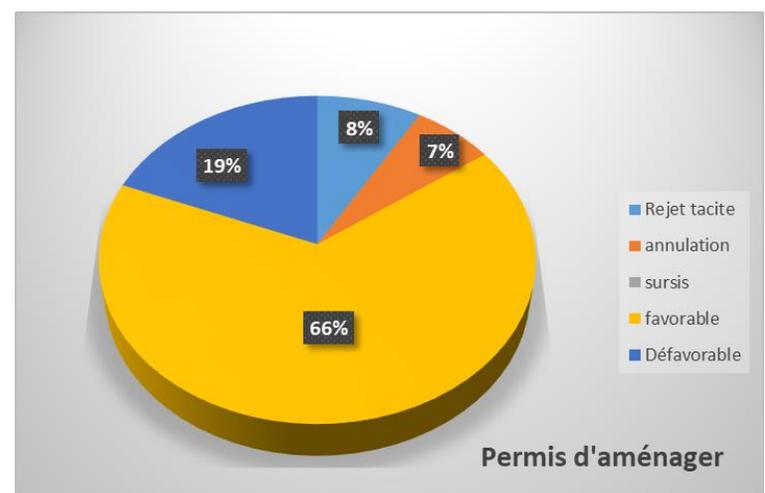
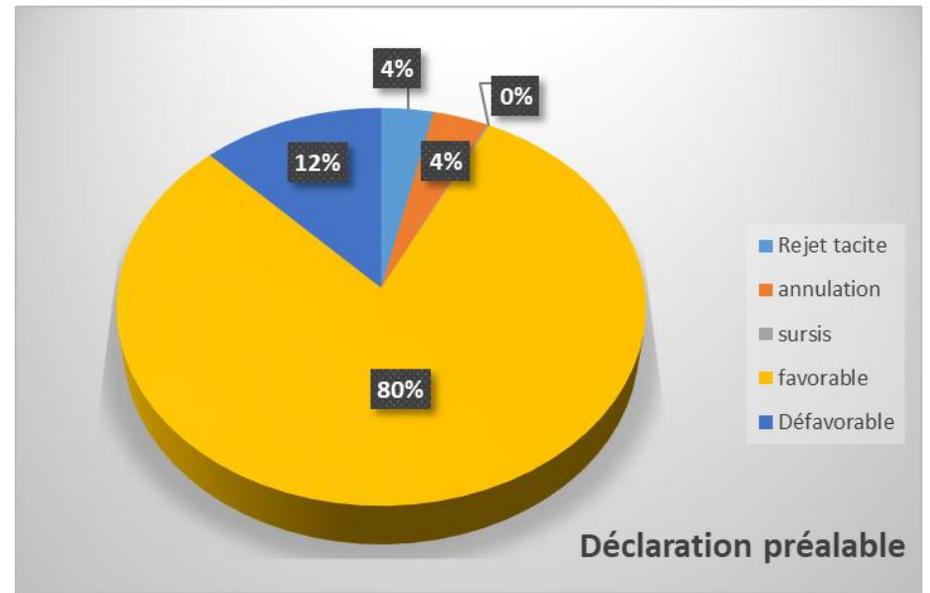
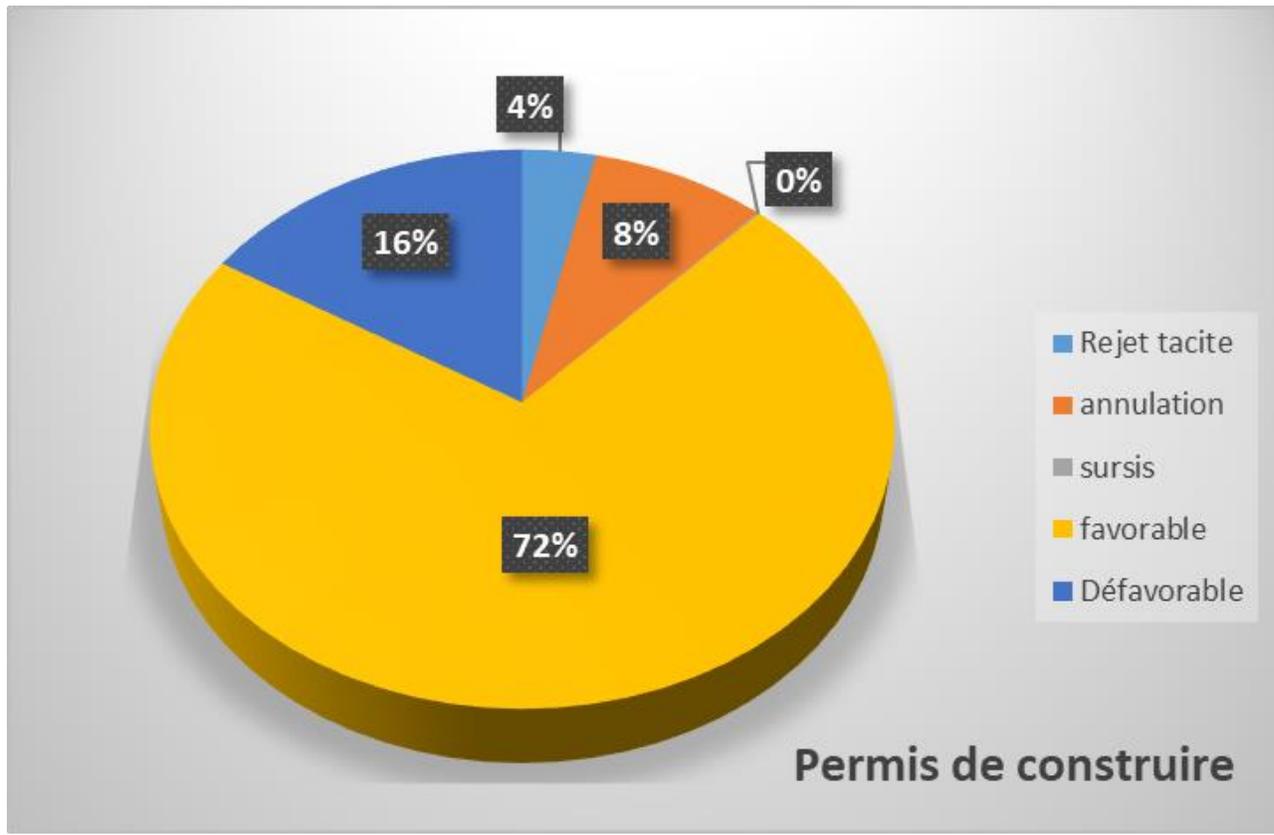
579 permis de construire instruits

+ 27 % / 2018

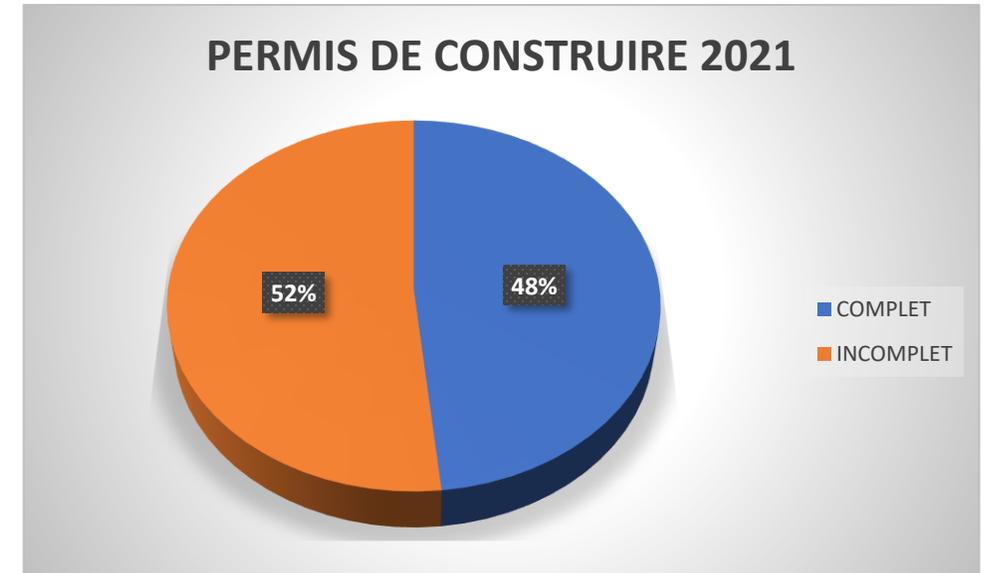
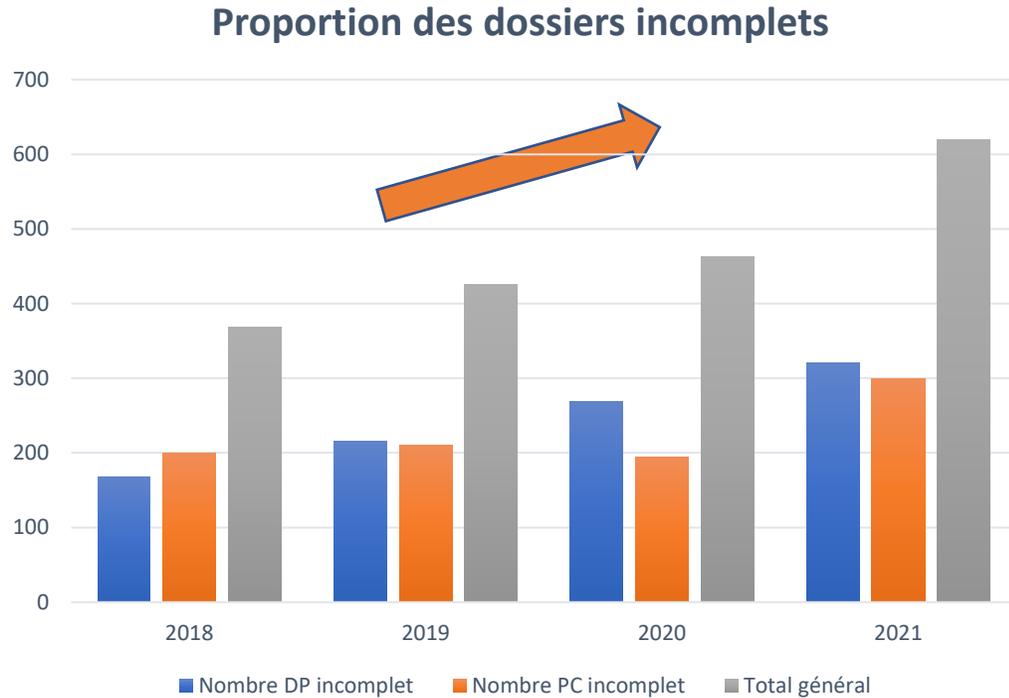
TYPE DOSSIER	Entre 2018 et 2021
CU	+ 5 %
DP	+ 32 %
PC	+ 27 %



➔ Nature des décisions depuis 2015



↘ Période 2018-2021

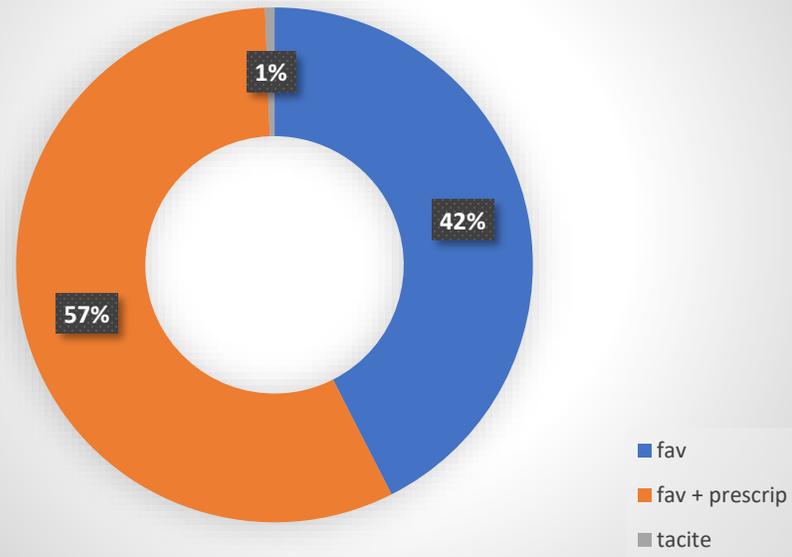


DP environ 30% incomplet sur la période = en augmentation constante (de 22% à 31% en 2021)

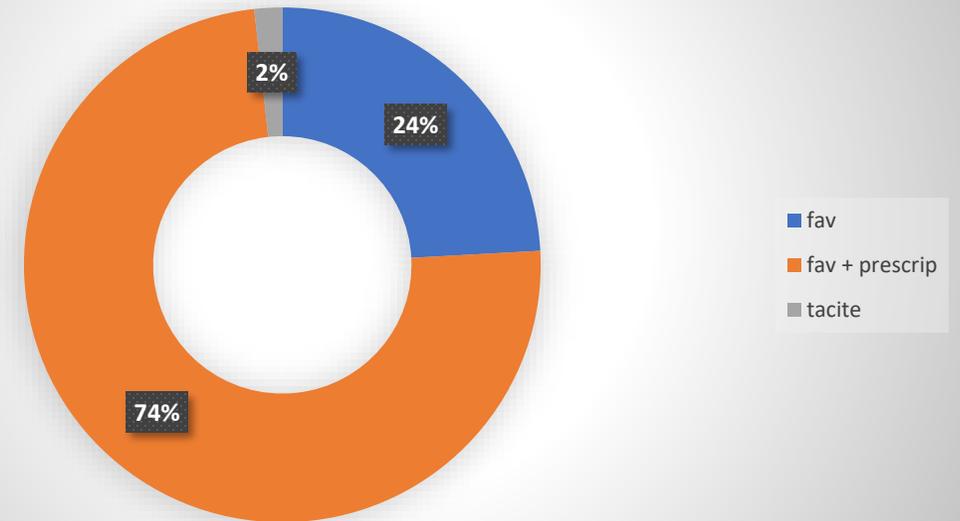
PC environ 47% incomplet sur la période = en augmentation constante (de 44% à 52% en 2021)

↘ Comparaison 2018-2021

Répartition des avis favorables 2018

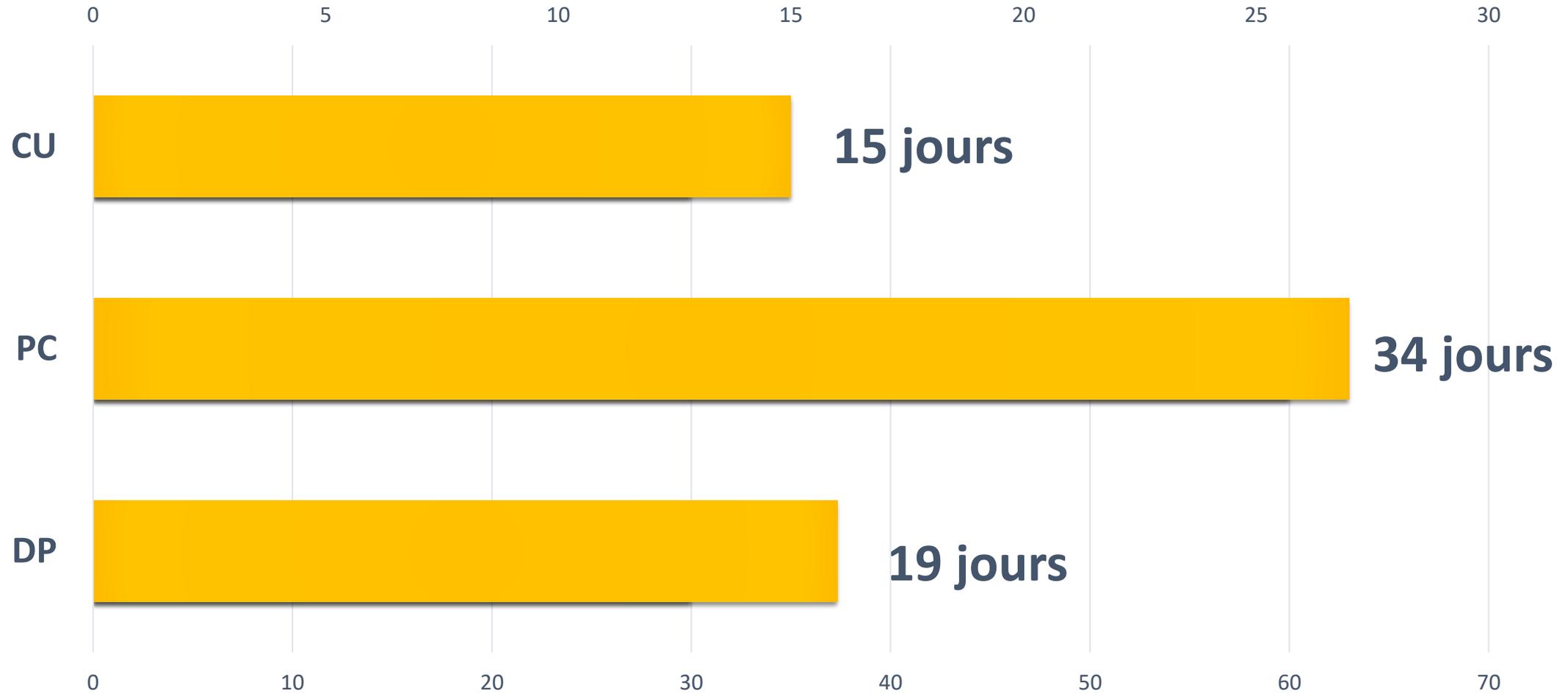


Répartition des avis favorables 2021



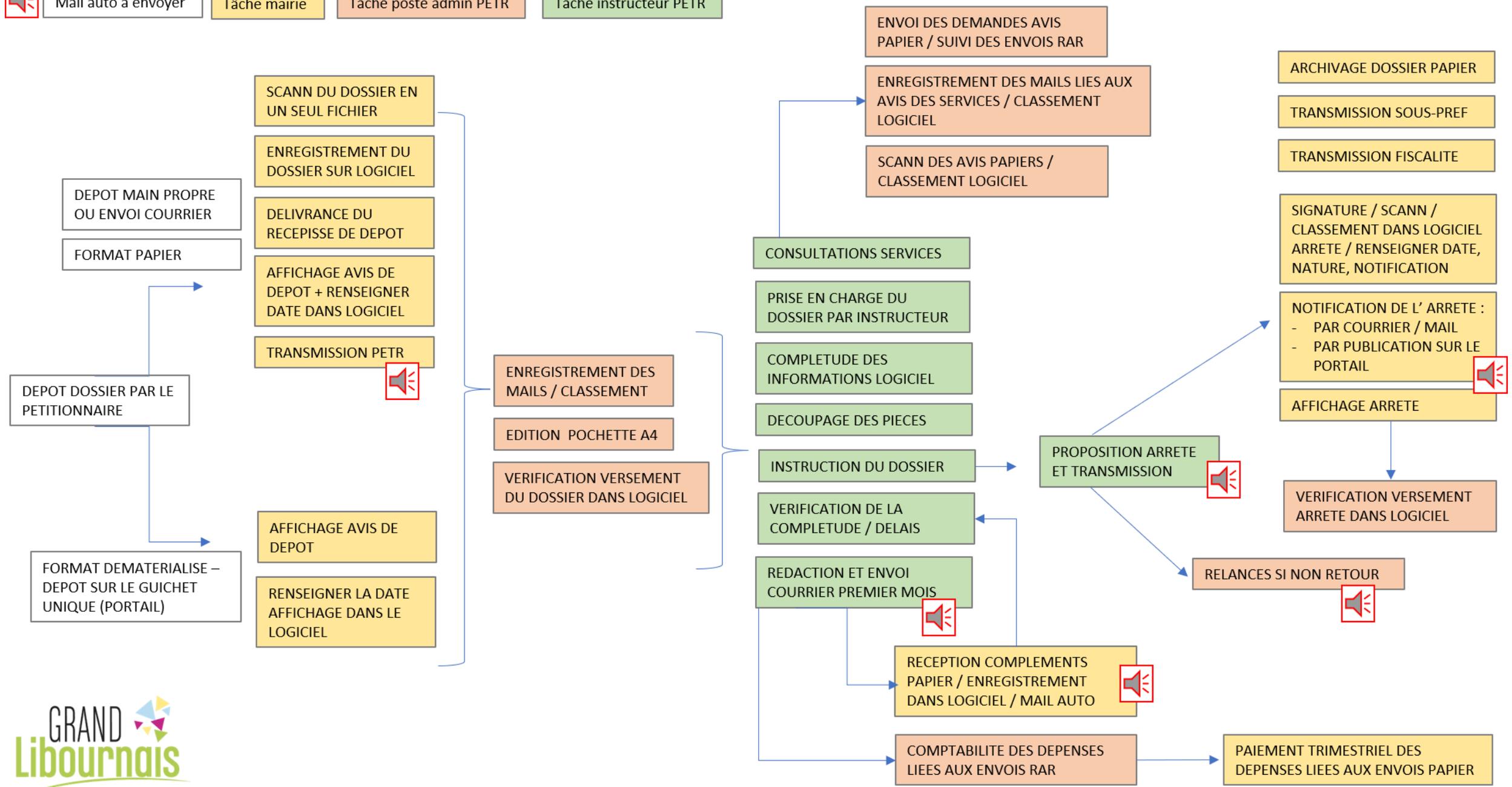
Une plus grande proportion d'arrêtés avec des prescriptions = une instruction plus qualitative due à une meilleure connaissance du territoire et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et ceux liés aux réseaux.

Délai moyen (en jours) de traitement des dossiers ADS complets en 2021



Circuit de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme

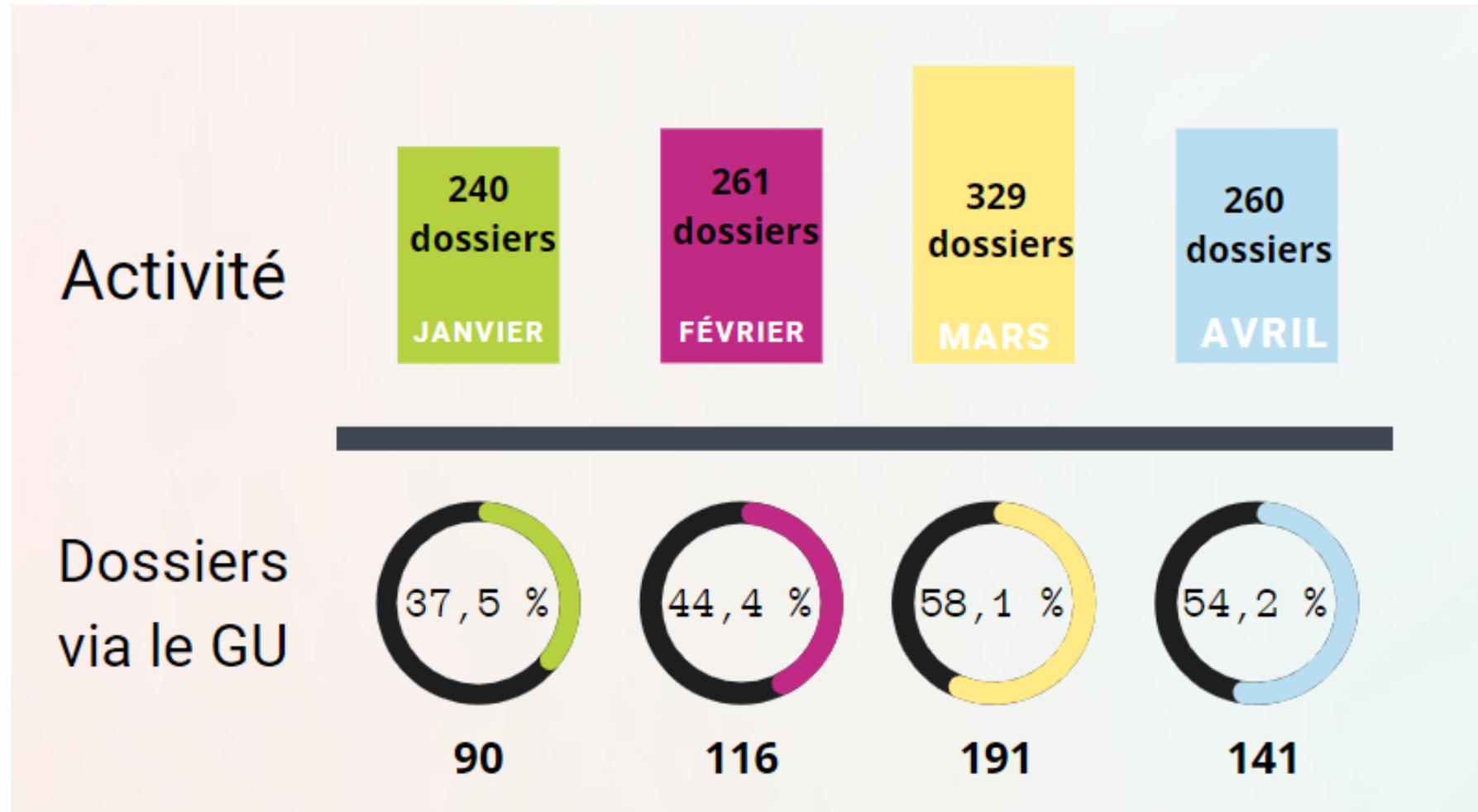




La dématérialisation



Statistiques de la démat'



➔ Nouveautés liées à la démat'

Depuis le début de l'année nous avons repris l'ensemble des **consultations des services**, de plus en plus de services sont consultables via **PLAT'AU** ou le **portail des services**. Seul le SDIS doit encore être consulté par courrier postal.



Un gain de temps
pour les instructeurs



L'assurance de la
transmission d'un dossier
complet



Une économie pour la
commune

➔ Nouveautés liées à la démat'

Depuis mi-mars les **transmissions** au **pôle fiscalité** de la Gironde se font par **PLAT'AU**. Vous n'avez plus besoin de leur transmettre les dossiers, la transmission se fait de manière automatique par PLAT'AU.



Un gain de temps pour
les communes



L'assurance de la transmission
d'un dossier complet



Une économie pour la
commune



L'assurance d'une taxe
d'aménagement versée

L'**affichage** en mairie des autorisations (avis de dépôt et arrêtés) pourra faire l'objet d'une publication par voie **électronique** sur le site internet de la commune, et non plus nécessairement un **affichage** physique en mairie. Prochainement, l'affichage pourra se faire sur le **Guichet Unique**.

➡ Comment et pourquoi insister pour le dépôt sur le Guichet Unique ?

- Gain de temps : lorsque le dossier est déposé en ligne, vous avez moins de tâches à effectuer,
- Gain financier : les courriers du 1er mois, et l'arrêté peuvent être transmis grâce à 1 clic sur le guichet unique, il n'y a pas besoin de recourir à une LRE ou à un courrier RAR,
- Le demandeur peut suivre l'avancement de son dossier depuis son espace, à n'importe quel moment.
- Geste écologique : Les dépôts sur le guichet unique permettent de limiter l'utilisation du papier.
- Gain de place sur les archives municipales, le dossier numérique a valeur probante.



➔ des tâches plus importantes si...

DÉPÔT PAPIER D'UN DOSSIER ADS :

- Réception du dossier et délivrance du récépissé après avoir saisi le dossier sur Cart@DS (numérotation)
- Scan du dossier et dépôt sur le logiciel dans les 5 jours qui suivent le dépôt en mairie ou RAR
- Transmission d'un avis maire (si besoin)
- Edition hebdomadaire de l'avis de dépôt
- Suivi de l'avancement du dossier sur Cart@DS (tableau de bord)
- Réception et saisie de compléments dans Cart@DS
- Signature et notification électronique (mail) ou **par lettre RAR** de l'arrêté après son enregistrement complet dans Cart@DS
- Envoi au contrôle de la légalité
- **Archivage du dossier papier**



➡ Un allègement des tâches si...

DEPOT DEMATÉRIALISÉ D'UN DOSSIER ADS :



- Renseignement de la date de l'avis de dépôt
- Transmission d'un avis maire (si besoin)
- Edition hebdomadaire de l'avis de dépôt
- Suivi de l'avancement du dossier sur Cart@DS (tableau de bord)
- Signature et notification électronique de l'arrêté après son enregistrement complet dans Cart@DS
- Envoi au contrôle de la légalité

➔ Points de vigilance

- Délais pour la saisie et le dépôt du dossier sur le logiciel : **dans les 5 jours qui suivent le dépôt en mairie ou RAR**
- Suppression dossiers ou des données : une fois les dossiers transmis à PLAT'AU il n'est plus possible de les supprimer. Il en est de même pour les décisions, une fois que la nature et la date de la décision sont transmises à PLAT'AU, nous n'avons plus la main pour les supprimer.
- Saisie des informations : certaines informations doivent obligatoirement être saisies dans le logiciel, notamment :
 - Pour les personnes morales : n° de SIRET et raison sociale (déclaration des intervenants),
 - Pour les personnes physiques : date, lieu, département et pays de naissance (déclaration des intervenants),
 - La date d'envoi de l'arrêté (décision de l'autorité) : si cette date n'est pas renseignée le dossier ne part pas à la fiscalité.

➔ Pour vous aider...

- Un espace partagé sécurisé a été mis en place sur le site internet du PETR, dans la rubrique URBANISME / RESSOURCES : vous y retrouverez les modèles de conventions, des tutoriels, les formulaires d'urbanisme, et autres ressources...

ACTUALITÉS LE POLE TERRITORIAL **URBANISME** TOURISME LEADER SANTE ALIMENTATION CONTRACTUALISATION CONTACTS

LE SCOT LA PLANIFICATION LE SERVICE ADS **RESSOURCES** FORMATIONS LES HORAIRES

GRAND Libournais
Schéma de Cohérence Territoriale

Le territoire

Avantageusement située au confluent des rivières Dordogne et Isle, Libourne, dès sa création en 1270, a entraîné avec elle la formation d'un "arrière pays", d'abord en amont du confluent. Depuis, les limites de ce territoire n'ont cessé d'évoluer. C'est la création des arrondissements, en 1800, qui donne au Grand Libournais son périmètre actuel, ainsi qu'une sous-préfecture à la ville centre, Libourne. Le Grand Libournais, se confond à quelques exceptions près à l'arrondissement de Libourne (exceptées les communes de Baron et de Camiac-et-Saint-Denis et avec les communes de l'arrondissement de Langon : Auriolles, Landerrouat, Lustrac-de-Durèze, Massugas, Mérignas, Pellegrue, Ruch, et les communes de Dordogne de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Saint-Michel-de-Montaigne). Il se déploie géographiquement au Nord-Est du département de la Gironde : du Nord au Sud, des limites des départements de Charente et de Charente Maritime à l'Entre-Deux-Mers, et d'Ouest en Est, de la Métropole bordelaise à l'agglomération bergeracoise. Il dessine principalement un quadrilatère assez compact de 20 à 25 km de côté, dans lequel Libourne, occupe une position centrale. Un prolongement vers l'Est est matérialisé pour l'essentiel par le Pays Foyen, en rive gauche de la rivière Dordogne.



ACTUALITÉS LE POLE TERRITORIAL **URBANISME** TOURISME LEADER SANTE ALIMENTATION CONTRACTUALISATION CONTACTS

LE SCOT LA PLANIFICATION LE SERVICE ADS **RESSOURCES** FORMATIONS LES HORAIRES

Afin de vous accompagner dans vos démarches d'urbanisme, nous mettons à votre disposition des documents et tutoriels qui viennent compléter les formations en visio que nous vous proposons régulièrement.

Pour accéder à ces documents, munissez-vous du mot de passe qui vous a été communiqué :

[J'accède aux documents](#)

Vous n'avez pas encore de mot de passe ? Envoyez une demande à ads@grandlibournais.eu.

Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux !

La presse parle de nous...

Conventions

Avenant démat' CONVENTION.pdf Document Adobe Acrobat 136.9 KB Télécharger	CONVENTION PETR.pdf Document Adobe Acrobat 600.1 KB Télécharger
---	---

Formulaires

10.2021 PRESENTATION EVOLUTIONS CERFA DD Document Adobe Acrobat 775.5 KB Télécharger	CU cerfa_13410_06.pdf Document Adobe Acrobat 251.9 KB Télécharger	DAACT-cerfa_13408_06.pdf Document Adobe Acrobat 237.5 KB Télécharger	DOC-cerfa_13407_04.pdf Document Adobe Acrobat 184.7 KB Télécharger
--	---	--	--

➔ Pour vous aider...



- le site de référence : service-public.fr



- Aide à la constitution des dossiers des pétitionnaires :

De plus en plus de services commerciaux existent pour constituer des dossiers d'urbanisme :

- urbassist.fr,
- permettezmoideconstruire.fr,
- kawadessin.fr,...



La convention ADS



➔ Une révision des conditions financières

Les plus-values du service ADS depuis sa mise en place :

- financement des formations mutualisées
- assistance en urbanisme du service ADS sur des sujets connexes
- financement et installation d'une solution dématérialisée de la chaîne d'instruction
- mise à disposition d'une solution logiciel de traitement des DIA dématérialisées
- diminution des tâches jusqu'alors dévolues aux communes
- mise à disposition d'une ingénierie sur le logiciel ADS

Pour autant, une montée des charges financières pour le service ADS du PETR due à :

- augmentation de la masse salariale : +18% entre 2018 et 2022 soit + 32 400 euros
- augmentation des charges d'investissement avec le télétravail
- un manque à gagner sur la non facturation des PC, PA modificatifs
- des charges annuelles plus élevées depuis 2015

Proposition d'une augmentation de +1%/année écoulée depuis la création du service, soit une augmentation d'environ 7%, applicable au 1er janvier 2023.

➔ Une révision des conditions financières nécessaire

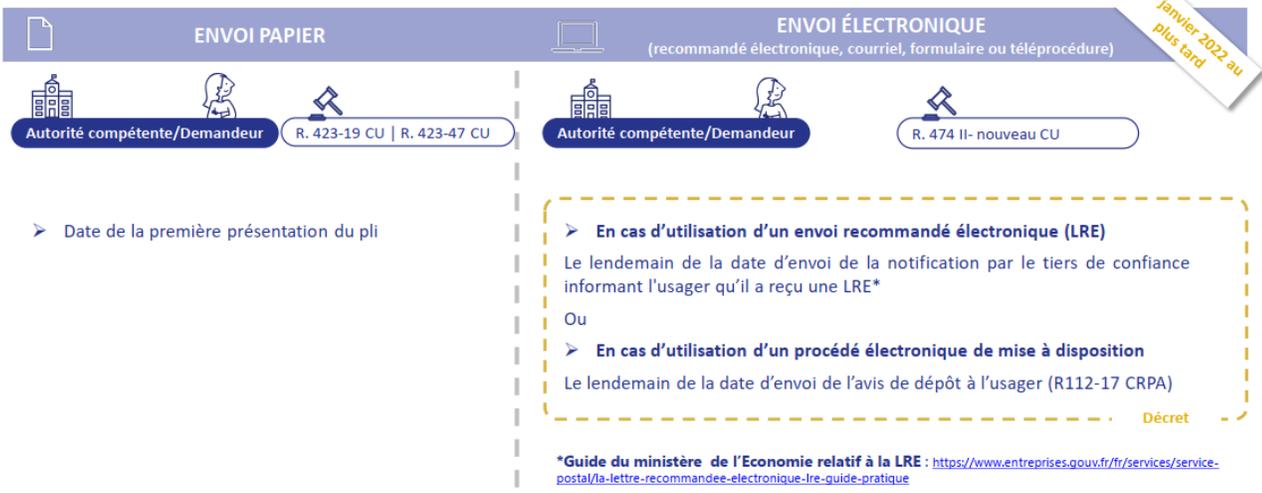
Proposition d'augmentation du coût de l'équivalent PC à 160 € :

Type d'actes	Coefficient	Total TTC
Certificat d'Urbanisme de type a (CUa)	0,2	30 € ➔ 32 €
Certificat d'Urbanisme de type b (CUb)	0,6	90 € ➔ 96 €
Déclaration Préalable (DP)	0,6	90 € ➔ 96 €
Permis de Construire (PC)	1	150 € ➔ 160 €
Permis de Démolir (PD)	1	150 € ➔ 160 €
Permis d'Aménager (PA)	2	300 € ➔ 320 €
Demande de modificatif (PA ou PC)	0.5	0 € ➔ 80 €



Conditions tarifaires des lettres recommandées

COMPUTATION DES DÉLAIS – DATE DE NOTIFICATION À L'USAGER



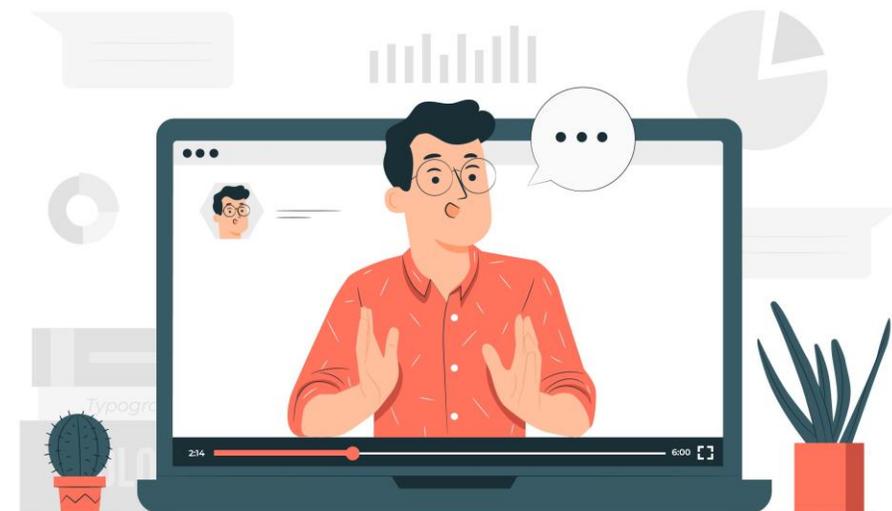
Format	Qualité	Prix unitaire TTC
Feuille A3	couleur	0,06 €
Feuille A3	noir & blanc	0,02 €
Feuille A4	couleur	0,05 €
Feuille A4	noir & blanc	0,01 €
Enveloppe A4		0,09 €
Petite enveloppe		0,02 €
RAR papier		En fonction du poids
RAR électronique		4,20 €

Cas n°1 : dépôt papier, case non cochée = lettre du 1^{er} mois en lettre RAR = payant

Cas n°2 : dépôt papier, case cochée = lettre du 1^{er} mois en lettre RAR électronique (AR 24) = payant

Cas n°3 : dépôt sur le guichet unique = lettre du 1^{er} mois publiée sur le portail = gratuit

Logiciel Cart@DS Formez-vous !





Prochaines formations :



Formation à l'Utilisation d'IntraGéo, Notions de base : recherche de parcelle, consultation PLU etc.



- Enregistrement d'un dossier ADS
- Edition des registres et des avis de dépôt
- Renseignement de la décision (arrêté, notification etc.)
- Traitement des DIA : questions/réponses
- Démonstration du fonctionnement du Guichet Unique



- Enregistrement d'un dossier ADS
- Edition des registres et des avis de dépôt
- Renseignement de la décision (arrêté, notification etc.)
- Traitement des DIA : questions/réponses
- Démonstration du fonctionnement du Guichet Unique



Accompagnement complémentaires pour les instructeurs en mairie sur l'instruction des CUa
(ouvert aux communes qui souhaitent reprendre leur Cua)



➡ Vos questions...

